

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

AL PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

APPEL A CANDIDATURES N°001 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN(E) SPÉCIALISTE
DES QUESTIONS DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP)

DATE : 14 OCTOBRE 2019

FINANCEMENT : IDA18

1. Contexte et justification

Depuis le 18 juin 2019, est déclarée la mise en vigueur du financement additionnel IDA18 du Guichet Réfugié de la Banque mondiale. D'un montant de **48 millions de dollars US** dont 8 sous forme de prêt, il servira à financer la réponse de développement à la pression exercée sur les ressources naturelles des populations hôtes par l'afflux massif des réfugiés dans les communes des régions septentrionales et de l'Est tout en restant conforme à l'objectif de développement du PNDP. En effet, ce nouveau financement cherche à soutenir le développement local et les processus participatifs de développement dans les communes accueillant des réfugiés afin d'améliorer l'accès à des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Ce financement vient s'ajouter à celui du guichet IDA obtenu depuis 2016 pour la troisième phase du PNDP et prévoit une extension de la date de clôture du financement du 30 novembre 2019 au 30 juin 2022. Tout en conservant la même structure des activités et l'architecture institutionnelle du PNDP III, un accent particulier sera mis sur la réduction des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) et sur le renforcement de la cohésion sociale, avec l'arrivée massive des réfugiés dans les zones d'intervention de ce nouveau financement.

En effet, le Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) pour la période 2017-2020 qui est l'un des documents essentiels de mise en œuvre de la politique sociale de l'État du Cameroun, met en évidence l'existence de plusieurs formes de Violence Basée sur le Genre dans plusieurs régions du pays (viol ; agression sexuelle ; agression physique ; discrimination de toutes sortes, mariage forcé ; déni de ressources, d'opportunités ou de services ; et violences psychologiques / émotionnelles). Il mentionne l'agression physique comme la forme la plus évidente des VBG dans les communautés camerounaises. Elle s'illustre par des actes assez communs et souvent banals, mais aux conséquences désastreuses. En outre, l'Enquête Démographique et de Santé à Indicateur Multiple de 2011 (EDS-MICS) révèle que depuis l'âge de 15 ans, plus de la moitié des femmes (55%) au Cameroun ont subi des violences physiques, principalement exercées par leur mari/ partenaire actuel ou le plus récent, mais aussi par la mère/femme du père, le père/ mari de la mère, avec des origines et conséquences diverses.

Par ailleurs, ce Document précise qu'il existe de nombreuses mesures d'ordre institutionnel et législatif en matière de lutte contre les VBG avec des entités spécialisées qui sont responsables de la prise en charge des victimes. Plusieurs partenaires tels que le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNESCO, l'ONU-FEMMES, l'UNHCR, l'OMS, le CNUDHD, la Coopération Canadienne ou Allemande, le HCR, la GIZ, la Coopération Française, etc. apportent également une contribution importante sur les questions liées aux VBG.

En tout état de cause, toutes ces mesures ou structures restent encore mal connues. De plus, les activités prévues dans le cadre du financement additionnel sont susceptibles d'exacerber ou d'aggraver les différentes formes de VBG, limitant ainsi son impact global.

En vue de mettre en conformité les activités du nouveau financement vis-à-vis de la problématique des Violences Basées sur le Genre (VBG), il est envisagé de mettre en place un dispositif permettant de

gérer, de façon satisfaisante, la qualité des activités de prévention et les réponses aux VBG qui seraient liées à sa mise en œuvre.

Sans être exhaustif, ce dispositif comprendra entre autres, (i) le recrutement et la mobilisation d'un(e) expert(e) VBG au sein de l'Unité d'Exécution du Projet ; (ii) la sensibilisation et la formation des communautés vivant à proximité des projets de développement des infrastructures communautaires ; (iii) la formation continue du personnel du PNDP, y compris des 4 régions d'intervention, ainsi que tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNDP, sur les questions de VBG et de droits humanitaires, (iv) la prise en compte des aspects VBG dans les opérations de planification, de réalisation des microprojets et d'exploitation des ouvrages, et (v) l'intégration du volet VBG dans la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes envisagé pour le projet.

Le présent appel à candidatures est lancé en vue du recrutement et de l'intégration au sein du Programme, d'un(e) spécialiste des questions de Violences Basées sur le Genre chargé(e) d'animer ledit dispositif.

2. Mandat du Spécialiste

Placé(e) sous l'autorité du Coordonnateur National, l'Expert (e) en Violences Basées sur le Genre (VBG) veillera en étroite collaboration avec les équipes régionales, à la prise en compte des VBG dans la mise en œuvre de toutes les activités du Programme, sous la supervision technique du Spécialiste Socio-Environnemental.

Les tâches spécifiques de l'Expert(e) VBG au sein de l'Unité d'Exécution du Projet se résument comme suit :

1. Contribuer à l'élaboration et au suivi des éléments relatifs aux VBG pour l'amélioration et la finalisation des documents de sauvegarde environnementale et sociale du Programme ;
2. Veiller à la prise en compte et à l'intégration des questions de genre et de VBG, dans le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi, des principaux produits délivrés par le PNDP, notamment les plans Communaux de Développement et les Microprojets ;
3. Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux VBG, dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de Demande de Cotation (DC) ainsi que dans les contrats des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ;
4. Développer et mettre en place un plan de formation sur la VBG tout au long des Projets, pour tous les acteurs impliqués dans la chaîne de mise en œuvre, notamment les populations à la base, les prestataires et autres sous-traitants, les sectoriels, etc. Ce plan devra inclure les autres partenaires utiles pour le système de référencement et le mécanisme de gestion des plaintes liés aux VBG tels que les écoles, les hôpitaux, les services de justice, etc.
5. Mener une cartographie des services disponibles pour les survivants et autres personnes affectées par les VBG dans les zones où le projet intervient,
6. Superviser l'ensemble des prestataires recrutés pour mettre en œuvre les activités de prévention et de lutte contre les VBG, auprès des communautés riveraines et de tout autre acteur impliqué dans la mise en œuvre du PNDP ;
7. Assurer la coordination du Mécanisme de Gestion des Plaintes en ce qui concerne les questions liées aux VBG dans le cadre du Programme, tout en assurant une approche « centrée sur les survivants/victimes » des VBG pour faire en sorte que les personnes victimes reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun, sous réserve du consentement de la victime et, tout en respectant leur droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour assurer le fonctionnement, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le système de référencement) ;
8. Analyser les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque Mondiale et formuler toutes recommandations appropriées pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des VBG ;
9. Tenir à jour un outil de suivi résumant les indicateurs, les informations relatives aux contrats des différents prestataires et acteurs sectoriels relatifs aux VBG, les Codes de Conduites mis en vigueur ;

10. Documenter les bonnes pratiques ou « success stories » vécus suite à la mise en œuvre des Activités ;
11. Contribuer à la préparation des plans d'actions annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet (trimestriels, semestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VGB ;
12. Contribuer à la mise en place et à jour d'une base de données sur le MGP, notamment pour le suivi et le reporting des plaintes relatives aux VBG enregistrées par le Programme. Ceci doit être fait en respectant le protocole de confidentialité et selon le fonctionnement du MGP-VBG établi pour le projet ;
13. Mettre en place le plan de suivi-évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des VBG, en collaboration avec le Cadre chargé des Aspects Socio-Environnementaux (CASE) et le Responsable régional de Suivi-évaluation (RRSE), assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles.

3. Rapports

L'Expert établira ses rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels comme convenu, de manière à présenter les principales questions soulevées et les solutions apportées, les forces et faiblesses des actions menées, ainsi que la progression du cadre des indicateurs. Ces rapports présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période concernée.

4. Profil et expériences requises

- a. Avoir au moins un Diplôme de Bac +4 ou équivalent, en médecine humaine, en sciences sociales, en droit, Management des projets, ou toute autre discipline similaire ;
- b. Disposer d'au moins 08 années d'expérience professionnelle globale ;
- c. Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre ;
- d. Une expérience d'au moins 5 ans dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, la santé de la reproduction, serait un atout ;
- e. Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes/victimes des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre ;
- f. Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- g. Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences basées sur le genre ;
- h. Avoir de bonnes connaissances des Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- i. Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière de VBG ;
- j. Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- k. Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

N.B : les candidats dont le niveau de formation sera inférieur à celui indiqué ci-dessus seront éliminés.

5. Durée et lieu de poste

La durée d'exécution de la mission est de **deux (02) ans renouvelables avec une période d'essai de six (06) mois**. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante des performances de l'Expert, par l'équipe du Programme et approuvée par la Banque Mondiale.

La zone de la mission couvre la région de l'Est et les 03 trois régions septentrionales du Cameroun (Adamaoua, Nord et Extrême-nord). Le poste est basé et logé au sein de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP de l'Adamaoua à Ngaoundéré.